

14 MAI 1975

Toulon, le 19...

MARINE NATIONALE

ECOLES MILITAIRES DE LA MARINE
GROUPE DES ECOLES DE MECANICIENS

M *OMER*.....,

A la fin des épreuves de sélection, j'ai le plaisir de vous annoncer que votre *Fils...BOURRÉ.L.....*, a été admis comme élève de l'Ecole des Apprentis Mécaniciens de la Flotte et affecté à la compagnie *.362...*

I.- REGIME DE SOLDE:

Les élèves ne perçoivent aucune solde jusqu'à la signature de leur engagement. Après quoi, ils ont droit, pour compter rétroactivement du jour de leur mise en route pour rejoindre l'école, à une solde spéciale qui est suffisante pour couvrir leur frais de sortie.

Cette solde est augmentée lorsque les élèves atteignent l'âge de 17 ans ou lorsqu'ils obtiennent le BREVET PROVISOIRE DE MECANICIEN. Vous perdez alors le bénéfice des prestations familiales et de la Sécurité Sociale.

II.- SECURITE SOCIALE :

Les élèves ne peuvent être immatriculés à la Sécurité Sociale Militaire qu'après la signature de leur engagement et seulement s'ils ont l'âge de 17 ans ou s'ils ont terminé les cours de l'EAMF.

Sur leur demande, ils peuvent alors adhérer à la MUTUELLE NATIONALE MILITAIRE (Section Marine).

Avant que ces conditions ne soient réunies, en cas de maladie, les élèves sont soignés gratuitement par tout hôpital ou infirmerie militaire: si vous êtes amené à estimer que l'état de votre fils nécessite l'intervention d'un médecin civil, vous devrez alors effectuer les démarches auprès de votre caisse de Sécurité Sociale.

III.- BUREAU DES COMPTES EN DEPOTS:

Le règlement de l'école interdit aux élèves de conserver sur eux plus de 100F.

Toute somme dépassant ce maximum, en particulier lors des retours de permission, doit être immédiatement remise par l'élève au bureau des comptes en dépôt.

Les mandats ne doivent pas être adressés directement aux élèves, mais à l'adresse suivante :

GROUPE DES ECOLES DE MECANICIENS - 83800 TOULON-NAVAL
Compte de chèque postal N°9600-17 ; MARSEILLE

sans oublier d'ajouter le nom, le prénom et la compagnie du bénéficiaire au verso du talon.

A cet effet, un compte particulier est ouvert pour chaque élève au bureau des " Comptes en dépôt " de l'école pour suivre comme dans une banque la situation des fonds qui lui appartiennent.

Ce compte reçoit :

a) En crédit :

- les sommes remises par les élèves à leur arrivée à l'école et au retour des vacances.
- le montant des mandats qui leur sont destinés.
- les sommes qui sont dues par la Marine (solde, indemnités de déplacement, etc...).

b) En débit :

- les sommes qui sont payées chaque quinzaine aux élèves.
- les sommes qui sont payées à leur nom (assurance, achats de coopérative, tabac, savon, billets de train pour les vacances, etc...).

IV.- CONSEILS AUX FAMILLES :

- Afin de respecter les consignes d'hygiène, nous vous demandons de ne pas envoyer de NOURRITURE PERISSABLE dans les colis.

- Les élèves sont habillés par la Marine. Le port d'effets d'uniforme achetés ou confectionnés dans un organisme extérieur à la Marine est interdit.

- Je vous demande d'adresser votre courrier destiné au Commandant et aux Officiers de l'école, exclusivement à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE CAPITAINE DE FREGATE
Directeur des Cours du Groupe des Ecoles de Mécaniciens
83800 - TOULON NAVAL

Tout autre libellé d'adresse entraîne nécessairement des retards dûs à une mauvaise orientation de la correspondance dans les secrétariats. Dans certains cas (adresse portant le nom propre de l'officier destinataire) ce retard peut atteindre plusieurs semaines.

Pour éviter toute erreur, indiquez toujours dans les lettres le nom et la compagnie de l'apprenti intéressé.

Des bulletins de notes vous seront adressés à la fin de chaque semestre (Mars et Juillet); ils vous donneront, avec son classement, mes appréciations sur sa conduite et son travail.

Je vous transmets, ci-joint, deux certificats de scolarité qui constatent la présence de votre parmi nos élèves. Ils seront à remettre: l'un à votre caisse d'Allocations Familiales; l'autre à votre caisse de Sécurité Sociale, pour maintenir vos droits. Des certificats de scolarités supplémentaires peuvent être délivrés aux élèves SUR LEUR DEMANDE.

Enfin, je vous prie de me renvoyer, après l'avoir remplie et signée, la déclaration d'hébergement jointe à cette lettre.

Veuillez agréer, M *Maillet*, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CAPITAINE DE FREGATE
Directeur des Cours

C. Scheking